

**DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 14 MARS 2025**

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement de commande Gap-Tallard-Durance, pour les prestations de nettoyage des bâtiments - lot 3 - Parkings.
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du jeudi 6 mars 2025;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société ADN (38600 FONTAINE) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes ;

**DECIDONS**

**Article 1 :**

Il est conclu un accord-cadre mono-attributaire avec un minimum et un maximum, il donnera lieu à l'émission de bons de commande, pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le lot n° 3 avec la société ADN (38600 FONTAINE).

**Article 2 :**

Le montant des prestations pour toute la durée de l'accord-cadre est défini comme suit :

**Pour le lot n° 03 - Parkings**

	<b>Seuil minimum</b>	<b>Seuil maximum</b>
Ville de Gap	20 000 € HT	80 000 € HT
CCAS dont EHPAD	0,00 € HT	0,00 € HT
Communauté d'Agglomération GAP - TALLARD-DURANCE	0,00 € HT	0,00 € HT
<b>Total annuel</b>	<b>20 000 € HT</b>	<b>80 000 € HT</b>

Chacun des membres du groupement étant chargé de l'exécution de sa part de marché, les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 2025.

**Article 3 :**


L'accord-cadre est conclu pour une durée maximum de 10 mois. Le contrat prendra effet à sa notification et se terminera au plus tard le 31 décembre 2025.

**Article 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 14 MARS 2025

Le Maire-Adjoint

  
Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 14.03.2025  
Publié ou notifié le : 14.03.2025

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_03_140
Objet :	MAPA - Accord-cadre mono-attributaire avec un minimum et un maximum, il donnera lieu à l'émission de bons de commande, pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le lot n°3 avec la société ADN (38600 FONTAINE).
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20250314-D2025_03_140-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20250314-D2025_03_140-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_16291.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20250314-D2025_03_140-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2025 à 15h03min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2025 à 15h03min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2025 à 15h03min15s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	14 mars 2025 à 15h08min54s	Reçu par le MI le 2025-03-14

